

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION ESPACES DU QUATRO

1) CONTRACTANT

NOM / Prénom :
Adresse :
Téléphone : Portable :
Courriel :

ou

ASSOCIATION / ENTREPRISE :

Numéro SIRET :
Domiciliée à :
Courriel :

Madame, Monsieur :
Qualité du responsable :
Adresse :
Téléphone : Portable :
Courriel :

2) PERIODE

Date :
Horaire de la manifestation :

ou

Récurrence :
Créneau horaire réservé :

3) TYPE D'UTILISATION

Usage privé
Description :

Manifestation publique
Description :

4) ESPACE MIS A DISPOSITION

	Auditorium	La Parenthèse	L'Alinéa	La Mezzannine	Terrasse
Usage	Conférence Concert Assemblée Formation Spectacles...	Réunion Atelier	Réunion Atelier	Animation Cocktail	Animation Cocktail
Capacité d'accueil	70 / 80	35	12 / 15	10 / 30	30 / 50

5) MATERIEL MIS A DISPOSITION

Tables	<input type="checkbox"/>	Nombre	:
Chaises	<input type="checkbox"/>	Nombre	:
Matériel audiovisuel:			
- Micros	<input type="checkbox"/>		
- Vidéoprojecteur	<input type="checkbox"/>		
- Eclairage scénique	<input type="checkbox"/>		
- Sonorisation	<input type="checkbox"/>		

6) TARIFICATION

Gratuité : pour toutes activités en lien avec le projet culturel et artistique du QUATRO
: pour toutes animations en lien avec la programmation du QUATRO, ouvertes au public et dont l'accès est gratuit ou inférieur à 5€.
(limitation à 6 représentations publiques par an)
: pour toutes animations payantes dans le cadre du projet Miltamm du Pays de Pontivy
: pour les manifestations organisées par les collectivités de Baud Communauté
: pour L'Alinea mais cette salle ne peut pas être réservée en dehors des heures de travail du personnel.

Tarifs pour les associations, entreprises privées ou les particuliers :

	AUDITORIUM 70-80 places	LA PARENTHÈSE 35 places	L'ALINEA* 12-15 places
1/2 JOURNÉE	50 €	25 €	Gratuit
JOURNÉE (jusqu'à 18h)	80 €	40 €	Gratuit
SOIRÉE (après 18h)	120 €	50 €	Gratuit
JOURNÉE + SOIRÉE	200 €	80 €	Gratuit
FORFAIT MENAGE	100€	50€	Gratuit

- 30€ pour les assemblées générales des associations sportives, culturelles et caritatives baldiviennes.
- Forfait Auditorium + Visite Musée de la carte postale : réduction de 50% sur le ticket adulte
- Le déplacement injustifié de l'astreinte (déclenchement intempestif de l'alarme...) sera facturé à hauteur de 25€.
- Possibilité de prendre un forfait ménage pour le nettoyage de la salle.
- *Tarifs fixés selon la délibération du 24 novembre 2015 et sous réserve de toute modification et d'augmentation du tarif en cours d'année.*

Prestation choisie :

- Salle :
- Durée :
- Forfait ménage : Oui Non

Montant total de la location : euros

Acompte : un acompte d'un montant de euros (égal à 30% du montant de la location) est versé le jour de la réservation pour toutes locations dont le montant est supérieur à 200€.
: en cas de résiliation du contrat par le contractant, l'acompte reste acquis à la commune de Baud.

Caution à verser : 300€ pour l'auditorium
: 150€ pour La Parenthèse

7) ETAT DES LIEUX

- Uniquement sur rendez-vous, un état des lieux conjoint sera effectué, lors de la remise du badge et du code d'accès.

Après chaque utilisation, l'état des lieux est réalisé par un agent communal et toute constatation sera immédiatement transmise au contractant.

- Concernant le mobilier et le matériel, tout élément manquant ou toute dégradation sera facturé au contractant au coût du remplacement à neuf, y compris la main d'œuvre nécessaire.
- Si les locaux ne sont pas rendus en bon état de propreté, le nettoyage sera facturé au prix du forfait.

8) RANGEMENT ET NETTOYAGE

- Sauf stipulation expresse prévue au contrat, l'organisateur assure lui même la mise en place des équipements mis à disposition (tables, chaises....).

- Le contractant devra laisser les lieux dans un état convenable après utilisation, libre de tout produit ayant servi aux activités et s'acquitter des tâches suivantes :

- * ranger le matériel mis à disposition dans la configuration initiale
- * mettre dans les poubelles les détritrus s'il y a (papier, emballages...)
- * nettoyer le sol et les tables : matériel et produit d'entretien seront mis à disposition
 - Auditorium : aspirateur, seau, lavette
 - La Parenthèse : aspirateur + éponges
 - L'Alinéa : aspirateur + éponges
- * nettoyer les abords extérieurs (papiers, bouteilles.....) si besoin

9) ASSURANCES

- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile Organisateur est à fournir en même temps que la caution. Elle doit couvrir les risques encourus durant la manifestation, notamment pour tous dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, ainsi que pour tous dommages causés aux biens confiés.

- Le contractant sera responsable des dégâts qui seront commis aux installations ainsi qu'au matériel qui sera mis à sa disposition.

- Le Maire dégage toute responsabilité concernant incidents et accidents pouvant survenir pendant la durée de la mise à disposition des différents espaces du QUATRO.

10) ENGAGEMENT AU CONTRAT

- Le signataire du présent contrat certifie avoir pris connaissance du règlement d'établissement du QUATRO figurant en annexe et s'engage à s'y conformer.
- L'organisateur de la manifestation se charge par ailleurs d'informer et de faire appliquer les consignes et directives par l'ensemble des personnes associées à l'organisation.

Fait à BAUD, le

Signature du contractant précédée de la mention « LU et APPROUVE »,

CONTACT : Christelle LAMOUR – Tel : 02 97 79 22 02 – quatro@mairie-baud.fr
: LE QUATRO - 3 Avenue Jean Moulin – 56150 BAUD